

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIBAUTE DU 7 AVRIL 2022

Le jeudi 7 Avril 2022, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ribaute s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence d'Alain COSTE, Maire.

Etaient présents

Mesdames ADELE Sarah, ALQUIER GILLES Sabine, BOUYGUES Eveline, SERVANT Michèle,

Messieurs COSTE Alain, DOUTRE Patrick, ESTRADE Philippe, LAGARDE Jérôme, POUYTES Romaric,

Absent excusé

Monsieur Patrick VALETTE

Procuration

Patrick VALETTE à Sabine ALQUIER-GILLES

Ordre du jour :

Budget M14

- Approbation Compte de Gestion 2021
- Approbation Compte Administratif 2021
- Affectation du résultat
- Vote Budget Primitif 2022
- Vote Taux impôts directs locaux - Année 2022

Budget M49

- Approbation Compte de Gestion 2021
 - Approbation Compte Administratif 2021
 - Affectation du résultat
 - Vote Budget Primitif 2022
-
- Location hangar Cave coopérative
 - Horodateurs - Fixation tarifs stationnement et amendes et création régie et contrat ANTAI

Madame Michèle SERVANT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

BUDGET COMMUNAL - M14

Approbation Compte de Gestion 2021 et Compte Administratif 2021

L'agent comptable public a communiqué le résultat de budget communal pour l'exercice 2021 tel qu'il ressort du compte de gestion.

Il a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de dépenses ordonnancés en 2021 et a procédé à toutes les opérations qu'il a été prescrit de passer.

Le Compte Administratif 2021 a été rapproché du Compte de Gestion 2021 de l'agent comptable public. L'examen de ces documents a permis de constater leur concordance.

Madame Michèle SERVANT, adjointe, propose au Conseil Municipal d'approuver le Compte administratif et le Compte de Gestion.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Affectation du Résultat de Fonctionnement

Au regard du Compte de Gestion fourni par l'agent comptable public et du Compte Administratif, Monsieur Le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

Pour mémoire

- Excédent antérieur reporté : 0.00 €
- Virement à la section d'investissement : 0.00 €

Résultat exercice

- Un solde d'exécution excédentaire de : 51 586.68 €

Résultat cumulé au 31/12/2021 : 51 586.68 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal :

- Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 51 586.68 €
- Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 0.00 €

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Vote Budget Primitif 2022

Monsieur Le Maire présente le Budget Communal au Conseil Municipal.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent par section comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	349 470.00 €
RECETTES	349 470.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	943 260.00 €
RECETTES	943 260.00 €

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Communal 2022.

Vote : 9 votes : favorable et 2 votes : abstention
Délibération sera prise.

Vote des taux Impôts Directs Locaux

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas faire évoluer les taux des impôts locaux 2022, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) 63.26 %
- Taxe foncière (non bâti) 95.63 %

CONSIDERANT que dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale, l'article 16 de la Loi des Finances 2020 prévoit la suppression de la TH pour les résidences principales, que les

parts communales et départementales de TFPB sont fusionnées et affectées aux Communes dès 2021 en compensation de la perte de TH sur les résidences principales.

La sur-compensation ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - M49

Approbation Compte de Gestion 2021 et Compte Administratif 2021

L'agent comptable public a communiqué le résultat de budget communal pour l'exercice 2021 tel qu'il ressort du compte de gestion.

Il a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de dépenses ordonnancés en 2021 et a procédé à toutes les opérations qu'il a été prescrit de passer.

Le Compte Administratif 2021 a été rapproché du Compte de Gestion 2021 de L'agent comptable public. L'examen de ces documents a permis de constater leur concordance.
Madame Michèle SERVANT, adjointe, propose au Conseil Municipal d'approuver le Compte administratif et le Compte de Gestion.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Affectation du Résultat de Fonctionnement

Au regard du Compte de Gestion fourni par L'agent comptable public et du Compte Administratif, Monsieur Le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

Pour mémoire

- Excédent antérieur reporté : 38 892.17 €
- Virement à la section d'investissement : 14 000.00 €

Résultat exercice

- Un solde d'exécution excédentaire de : 4 505.44€

Résultat cumulé au 31/12/2021 : 43 397.61 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal :

- Compte 1068 : Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 5 585.22 €

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Vote Budget Primitif 2022

Monsieur Le Maire présente le Budget Primitif Eau et Assainissement 2022 au Conseil Municipal.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent par section comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	116 822.39 €
RECETTES	116 822.39 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	94 067.17 €
RECETTES	94 067.17 €

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif Eau et Assainissement 2022.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Location hangar cave coopérative - CAUCHOIX Benjamin

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Benjamin CAUCHOIX souhaiterait louer une partie du hangar de l'ancienne cave coopérative à l'année afin de débiter son activité de menuisier

Monsieur Le Maire propose de fixer la location d'une partie du hangar de l'ancienne cave coopérative à 250.00 € par mois pour la période du 1er Juin 2022 au 31 Décembre 2022.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Horodateurs - Fixation tarifs stationnement et amendes - Création de régie et contrats ANTAI

Monsieur Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que afin de palier aux problèmes de stationnement et de circulation, en période estivale, il convient de mettre en place le paiement du stationnement.

Des horodateurs ont été commandés et seront installés le long des berges de l'Orbieu.

Monsieur Le Maire propose de fixer le coût du stationnement, pour la période du 1er Juin au 1er Septembre de chaque année, comme suit :

- De 00 H 00 à 23 H 00 = 4.00 €
- De 23 H 00 à 24 h 00 = 16.00 €

Le paiement sera réalisé à l'horodateur par carte bancaire ou via une application mobile. Le stationnement est autorisé pour une durée maximale de une journée. En cas de non-respect du paiement de la durée du stationnement à l'horodateur, une amende, nommée FPS au 1er Janvier 2018, d'un montant de 20.00 € sera applicable.

La création de régies permettant d'encaisser les paiements des stationnements, les FPS et les infractions liées à la circulation est nécessaire ainsi que la conclusion de contrat avec l'ANTAI avec FPS et d'un contrat ANTAI pour stationnement gênant.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 19 H 45.